

Saint Etienne, le 3 Février 2008

Madame la Présidente, Monsieur le Président

La FNCAS représente l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur à travers les services et associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale culturelle et sportive.

Son rôle d'expert en matière d'action sociale culturelle et sportive est reconnu par différentes instances nationales :

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
- Conférence des Présidents d'Universités,
- Commission Interministérielle d'Action Sociale
- Association des Secrétaires Généraux,
- Association des Agents Comptables des Universités.

Son expertise se traduit par des actions concrètes à destination des établissements :

- Edition d'un annuaire national des structures d'action sociale,
- Enquête nationale sur l'état de l'action sociale dans les établissements d'enseignement supérieur,
- Guide des bonnes pratiques,
- Conseils et aide aux établissements pour la mise en place de structures et projets socioculturels et sportifs,
- Site web : ressources en ligne, base de données, ... (www.fncas.org), ...

La FNCAS vous propose cette expertise pour accompagner la mise en place d'une véritable politique sociale renforçant l'attractivité de votre établissement.

Afin d'adapter ses missions aux nouvelles responsabilités dévolues aux établissements d'enseignement supérieur, la FNCAS a réactualisé ses statuts et son règlement intérieur. Un nouveau mode de calcul de la cotisation, répondant à un souci d'une plus large équité entre établissements, a été mis en place. La cotisation annuelle repose désormais sur un *per capita* de 0,30 € par personnel de l'établissement.

La cotisation de votre établissement est la marque de votre volonté d'être acteur dans l'action sociale de vos personnels.

Comptant sur votre soutien, veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre meilleure considération.

La Présidente de la FNCAS,
Odile HOW SHING KOY

